

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1899)
Heft: 76

Artikel: Ça et là
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-248902>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de quarante ans environ, qui marchait très droit, le front nu, tenant par la main un garçonnet de cinq à six ans.

L'enfant pleurait sans trop savoir pourquoi. Le père ne pleurait point. Le visage de cet homme était décomposé par la souffrance et par l'effort accompli pour ne point défaillir ; mais ses regards, fixés sur le corbillard blanc où sa fille était couchée, restaient secs.

Seulement, ses yeux étaient rougis des larmes répandues et les larmes retenues gonflaient ses paupières.

Enfin, après la famille et les amis, au fond de la première voiture, une jeune femme abattue dans ses voiles de crêpe, était secouée par les sanglots : c'était la mère.

Or, tandis que, d'un cœur ému, je saluais cet enterrement de première communiant et formulais tout bas une prière, — au détour de la rue prochaine, un régiment parut.

Il tourna du côté du corbillard et se dirigea de manière à croiser la procession de mort. Et, dans l'instant précis où l'officier qui commandait la troupe atteignait la voiture du prêtre, il regarda ses hommes et, d'une voix forte, ordonna de porter les armes.

Et, tour à tour, les compagnies, en défilant près du char funèbre où dormait dans sa bière une petite fille, rendirent les honneurs militaires à la première communiant inconnue.

Quant aux officiers, c'est avec un respect ému qu'ils saluaient de l'épée le cercueil de cette enfant dont ils ignoraient le nom même. Ainsi, le régiment passa devant le corps de l'humble fillette, avec un cérémonial pareil à celui qu'il eût déployé devant un général.

Il portait les armes au seul chef auquel on n'ait jamais désobéi : la mort.

Au fond, ce spectacle était tout naturel : il ne constituait que la stricte application du règlement.

Pourtant, une pénétrante émotion remplissait tous les cœurs, à la vue de ce régiment formé pour donner la mort à des soldats, qui s'inclinaient devant la mort représentée par une enfant.

Pourquoi donc accorder à un pauvre petit corps, à moitié dissous déjà, de pensionnaire ignorée, les honneurs qu'on doit rendre à des officiers de haut grade ?

Pourquoi, si ce n'est parce que dans la mort on salue ce qui doit revivre ?

Oui, ce régiment qui passait devant le blanc corbillard honorait, dans ce cadavre inconnu, l'immortalité même.

François VEUILLLOT.

Renseignements industriels et commerciaux

Montres d'origine suisse à réparer. — Une direction d'arrondissement nous a informé que l'on abuse des facilités accordées par la circulaire N. I. S. N° 66 du 26 décembre 1895 pour montres d'origine suisse qui sont envoyées en Suisse pour y être réparées, en déclarant comme pour la réparation des montres *neuves* d'origine suisse, cela dans le but d'éviter les formalités à accomplir pour obtenir la rentrée en franchise. Les facilités ci-dessus rappelées n'étant applicables qu'à des montres qui devraient réellement être réparées, nous nous trouvons donc dans le cas de prendre les dispositions suivantes qui abroge la circulaire N. I. S. N° 66.

Les montres d'origine suisse qui s'importent en Suisse pour être réexportées après réparation, peuvent être admises *en franchise* à l'importation, sans autre formalité, à la condition :

1. Que les envois soient expressément désignés dans les papiers d'accompagnement comme

« destinés à la réparation et à la réexportation ».

2. Qu'à la révision ces montres soient reconnues comme usagées, soit comme ayant besoin de réparation.

Si la révision fait découvrir que l'envoi contient en tout ou en partie des montres *neuves* de provenance suisse on percevra le droit provisoirement pour tout le contenu et on joindra à l'envoi le fichet N° 134 pour « marchandises suisses en retour ». En cas de récidive on devra infliger une amende d'ordre.

S'il se trouvait qu'un envoi se composât en tout ou en partie de montres de fabrication étrangère, les bureaux devront sequestrer l'envoi et dresser procès-verbal de contravention.

Direction générale des douanes suisses.

Relations postales avec les Etats-Unis. — Les paquebots de l'« Américan line » en service de Southampton à New-York font escale à Cherbourg, le samedi après-midi, tous les huit jours, pour y embarquer le courrier américain expédié de Paris par le train transatlantique spécial à 8 h. 25 du matin.

Après entente intervenue entre les administrations intéressées, les dits paquebots seront aussi utilisés pour la transmission de sacs de dépêches de la Suisse pour l'Amérique, dès le mois de mai.

Les départs sont fixés comme suit : de Genève à 8 h. 45, Lausanne à 6 h. 25, Neuchâtel à 7 h. 45, Berne à 8 h. 05 et Bâle à 10 h. chaque vendredi soir.

Lettres avec valeur déclarée. — Une innovation a été introduite dans le trafic avec l'Inde britannique en ce sens que, dès maintenant, des lettres avec valeur déclarée peuvent être échangées avec ce pays.

Le maximum de déclaration de valeur a été fixé à fr. 3000. La taxe à la valeur s'élève à 25 cts. par fr. 300 ou fraction de cette somme.

Les envois sont expédiés par la voie d'Italie, Brindisi et de là par paquebot-poste anglais.

Voyageurs de commerce en Danemark. — Pour pouvoir offrir et placer leurs produits en Danemark les voyageurs de commerce ont à remplir les formalités suivantes :

1° Tout voyageur de commerce étranger doit être muni d'un certificat de « sa maison » légalisé par le maire ou le président de la chambre de commerce de sa résidence et attestant qu'il est réellement le représentant de la dite maison.

2° Tout voyageur de commerce étranger porteur d'échantillons doit, en arrivant en Danemark, les « déclarer » à la première douane danoise qu'il rencontre.

3° Tout voyageur de commerce étranger voulant circuler librement en Danemark et vendre ses produits aux négociants en gros ou en détail (mais non pas aux particuliers, ce qui est interdit par la loi) doit, avant de commencer ses affaires, prendre à la direction des douanes une patente, valable pour un an et dont le coût est de 160 couronnes, soit 222 fr. (Moniteur officiel du commerce.)

Cà et là

Les voleurs de la mort. — Un affreux scandale vient d'éclater à Aberdeen, en Ecosse. Depuis longtemps on y avait constaté des profanations de sépultures. Les détousseurs de cadavres ouvraient les tombeaux, enlevaient les cercueils, qu'ils revendaient (on se demande à qui!), après en avoir retiré les bijoux dont certaines mortes étaient parées.

L'enquête ouverte par la police sur ces scandales abonde en révélations extraordinaires. A peine connue la nouvelle de la première découverte,

des familles en deuil ont invité les magistrats de la cour de police à faire contrôler si les sépultures de leurs parents avaient été respectées ; ce travail de vérification a démontré que le dépouillement des morts se pratiquait depuis des années avec la complicité de la plupart des employés des pompes funèbres, des concierges, des fossoyeurs et même de certains conservateurs du cimetière.

Les voleurs ne se contentaient pas de détourner les cercueils de prix, qui étaient ensuite rendus à la circulation commerciale. Ils enlevaient, jusqu'aux bières en sapin de la fosse communes que le concierge convertissait en margottin pour se chauffer et préparer ses aliments. La police a mis la main sur un courtier nommé O'Reilly, qui servait de recuteur à la bande pour la négociation des bijoux et — horrible détail — de râteliers osanores enlevés aux tombes, et vendait aux perruquiers de Londres jusqu'à des chevelures coupées sur la tête des jeunes femmes.

Sur soixante exhumations pratiquées avec l'autorisation de la police, quarante-huit cercueils ont disparu ; vingt et un cadavres portent des traces de mutilation. Le gouvernement a donné l'ordre de poursuivre les recherches avec l'assentiment des familles propriétaires des concessions.

Les individus arrêtés sont au nombre de sept.

De Vienne à Paris à cheval. — Tel est le trajet que vient d'accomplir en treize jours M. le baron Cottu fils. Parti de la capitale de l'Autriche le 1^{er} juin dernier il est arrivé le 13 au soir à la porte Piepue à Paris, à cinq heures cinquante. Sa famille et ses amis l'attendaient. Le jeune homme (il n'a que vingt ans) était accompagné de son précepteur anglais, M. Flaving, qui avait fait le même trajet à bicyclette.

La jument Irish Lass que montait M. Cottu et qui est arrivée très fraîche, est âgée de sept ans et mesure 1 mètre 50 de hauteur. Le cavalier, durant tout le voyage, n'a dormi chaque nuit, que deux heures, dans les écuries, à côté de sa monture. Il a mangé seulement des légumes et bu du thé.

Les trois gras. — C'est un Canadien, M. Léo Whitton, qui est présentement l'homme le plus lourd du globe ; il ne pèse pas moins de 357 kilos, soit 714 livres.

Vient ensuite M. Lockstein, un Allemand natif de Leipzig, dont le poids est de 333 kilos et qui n'a pas fini, paraît-il d'engraisser.

M. Thomas Longlay, de Douvres (Angleterre), boucher de son état, comme son confrère le Canadien, est le plus grand du trio : il mesure 1^m, 82. Son poids, 310 kilos.

Le parasol du Sultan. — S'il faut en croire une revue étrangère, le Sultan posséderait un parasol d'une valeur de 150,000 francs.

Il est de soie blanche, garni de dentelles, comme les ombrelles élégantes, mais les baleines sont en or, le manche et le reste de la monture en corail, et sur la soie l'on a cousu plus de cent perles, brillants, émeraudes, turquoises, et saphirs de toute beauté.

Avec un tel parasol, l'ombre coûte cher.

Le microbe du cancer. — On annonce que le microbe du cancer vient d'être isolé et cultivé par le docteur Bra, de Paris. Ce microbe est un champignon inférieur, de la famille des amomyces.

Cette découverte, dont il faut d'ailleurs attendre la confirmation, pourra conduire à celle d'un vaccin approprié. Ce serait un nouveau et précieux service rendu à l'humanité.

Un mot allemand digne de figurer dans les commandements flamands de la garde cirkique,

c'est la traduction de « pharmacien » que voici :
Gesundheitswiederherstellungsmittelzusammen-
mischungsverhaeltnisskuendiger.
 Ouf ! soixante-treize lettres !

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 74
 du *Pays du Dimanche* :

288. CHARADE.

Cor-fou (Corfou).

289. SURPRISE.

Sophie. — Çauffy.

290. MÉTAGRAMME.

Brèche. Crèche.

291. MOTS EN CROIX.

C
H
C I D
M
E
N
E

Ont envoyé des *Solutions partielles* : MM.
 Le Père Pierre ermite dans la vallée de la Suze
 et Paul son compagnon ; Le 1^{er} commis du chat
 Botté à Bienne.

296. CHARADE.

Celui qui trop se livre aux coups de mon pre-
 [mier,
 Qui du matin au soir ne fait que mon dernier,
 Finira tôt ou tard par trouver mon entier.

297. RÉBUS GRAPHIQUE.

TIVIANLE Vingt siècles.

298. ANAGRAMME.

Je suis quelquefois douce et parfois bien amère ;
 Si douce que je sois, n'allez pas jusqu'au fond ;
 Mélangez, je vous suis très utile, j'espère,
 Quoique fort maltraité dans un dépit profond.

299. LOGOGRIPHE.

Sur cinq pieds, on m'a vue, illustre souveraine,
 D'un empire croulant me montrer le soutien ;
 Mais si l'on trouve en moi l'étoffe d'une reine,
 En retranchant mon cœur on me réduit à rien.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi
 soir, 27 juin courant.

LETTRÉ PATOISE

Dà la côte de mai.

Ai y é des poères dgens qu'an on di mà de
 contentay à djo d'adged'heu ! Lai Mairie de

Sacy était de cé li. Elle allay in djo demainday
 l'ameune dans lai san de Soubey ; c'était à
 temps des fonégeons, ai faisay che tchâ qu'an
 airait quasi poiyy tieure des uës à sorayie, Lai
 Mairie qu'ayay djé lay bin des kilomètres ci
 djo li, airrive tote môve de tchâen in melin que
 se trove de ces sens li, main qu'i ne cognâ pe
 âtrement. Le mounië à tot de pai lu ai l'hôtâ, tos
 les atres dgens de lai mâgeon sont à foin. Ci
 mounië qu'était in bon braive lanne, — ai y é
 inco des braives mouniës — main que n'ayai
 pe sevent l'occasion de faire l'ameune en lai
 poëtche (ai léchay ci travayie li é fannes) vait
 en lai tieugenne, prend enne mêtche de pain
 qu'ai cope pai le moitan, ai peu en potche lai
 moitié en cte poërâsse, qu'airait crais bin, meu
 ainmay in bon tchavé de vin. Elle prend cte
 moitié de mêtche, lai revire dou trà côs dains ses
 mains, ai peu raivise le mounië en iy diaint : «
C'd enne ameune de fô, soci ! » Tchu çoli
 mè dgen dépose son pain tchu enne têche de
 bô devaint lai mâgeon, ai peu s'en vait en d'ur-
 rain contre ci pôre mounië, qu'ayay potchain
 crayû bin faire. Stuci rentré tot capou dains son
 melin en se diaint : « I ne sais pu cment ai fâ
 faire po contentay le monde. Tiain i iô prend de
 lai fairene, ai me djurant aipré. Tiain i iôs
 bayie le pain to prâ, c'â inco dinche. I fay saird-
 geain qu'ai ne fay pu bon être à monde. Qué
 malaibiéchains poères ai y mitenaint ! Enne âtre
 fois, i veu aittendre que nos fannes feuchin ci. »

Stu qu'n'à pe de bô.

Publications officielles.

Convocations d'assemblées.

Les Bois. — Le 24 juin après l'office pour
 nommer le régent du Cerneux-Godat, le maire
 et deux conseillers.

Courchavon. — Le 18 à 2 h. pour voter di-
 vers règlements, ratifier l'achat d'une forêt etc...

Corban. — Le 18 à 2 h. 1/2 pour discuter du
 règlement, s'occuper de l'acquisition d'une car-
 rière et de la mise au concours de la place d'ins-
 tituteur.

Courgenay-Cornol. — Le 18 à 1 h. pour votel
 le budget, passer les comptes, remplacer un con-
 seiller et s'occuper du différend de la chapelle
 St Gilles.

Montavon. — Assemblée bourgeoise le 18 à

1 h. pour passer les comptes, nommer deux con-
 seillers, s'occuper de la vente de noyers etc...

St-Ursanne. — Le 18 à 10 h. 1/2 pour passer
 les comptes, voir si l'on établira de nouvelles
 salles à la maison d'école, accepter les règlements
 de l'assistance, statuer sur une demande de ter-
 rains.

Vellerat. — De 18 à 1 h. pour répondre à une
 demande de la société des usines L. de Roll.

Cote de l'argent

du 14 juin 1899

Argent fin en grenailles. fr. 106. 50 le kilo.

Argent fin laminé, devant servir de base
 pour le calcul des titres de l'argent des
 boîtes de montres . . . fr. 108. 50 le kilo.

Bons mots

Propos imprudent :

Lui. — Eh bien, Anna, que dis-tu de l'anneau
 de fiançailles que je t'ai envoyé ?

Elle (dans le ravissement). — Superbe, mon
 cher Othon ; c'est le plus beau de tous que j'ai
 reçus jusqu'à présent !

* * *

Belle parole d'un emprunteur :

— On est plein d'admiration pour les per-
 sonnes obligentes... Il me semble que ceux qui
 leurs fournissent l'occasion de rendre desservices
 ont bien aussi leur petit mérite.

* * *

Toto, jeune potache, passe ses vacances dans
 une de ces petites villes où rien ne reste inaperçu
 et où les commentaires vont toujours leur
 train.

L'autre jour, sa mère le surprend dans le jar-
 din, fumant un énorme cigare.

— Malheureux enfant ! s'écrie-t-elle. Comment
 as-tu osé acheter cela, à ton âge ?

Toto, entre deux bouffées :

— J'ai dit que c'était pour toi !

L'éditeur : Société typographique, Porrentruy.

Devinette.



Où est Sophie ?